

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION de la LNHB en visio conférence

Mardi 14 mai 2024

Présents connectés : Nicolas MARAIS, Béatrice PETIT, Yannick PETIT, Didier LEBLANC, David DROULLON, Patrick DEMAIRE, Philippe LEMAITRE, Sylvie DELAVALLEE, Anne LECOINTRE, Nadia CONFAIS, Marjorie MOREAU, Laurent HOTTIN, Jean-Pierre ADELIN, Christelle INDRILIUNAS, Lucie VECCHIO, Anne RUECHE, Patrick BORDEAU, Jean Luc LIGUORI, Philippe LEBRUN, Valérie PECHEUR, et Didier DUTOT.

Invités : Jessica BARBIER et Chantal TAMPERE (déléguée CSE)

Excusés : Camille DAVION, Mathilde DEMEULLES, Olivier SAUVAGE, Patrick OSOUF, Gilles ZMUDA, Franck PROUFF et Hervé VIGOR.

Ordre du jour :

- 1) Point complet sur les licences à la date au 14 mai 2023
- 2) Présentation et adoption des vœux de la Commission Sportive Territoriale
- 3) Présentation et adoption des vœux de la Commission Territoriale d'Arbitrage
- 4) Point PPF féminin et inscriptions au pôle.
- 5) Information sur la campagne ANS 2024
- 6) Adoption de l'ordre du jour AG ordinaire et électorale de LNHB le samedi 22 juin 2024 à Houlgate

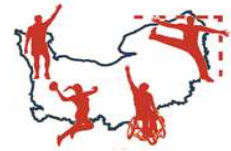
Début de la réunion à 19h45

1. Point complet sur les licences à la date au 14 mai 2023

Présentation détaillée aux administrateurs de l'évolution des licences à la date 14 mai 2024.

A date, 22.701 licences « pratiquants » qualifiées en Normandie (22.037 le 14 mai 2023). La Normandie dépasse le meilleur total réalisé à la fin de la saison 2019/2020. Ce beau résultat est le fruit de la dynamique des Clubs et Comités Normands.

Le nombre total de licences enregistrées incluant les licences événementielles est de 29.938. De nombreuses licences événementielles doivent être enregistrées par les clubs et comités avant le 31 mai afin d'être comptabilisées cette saison.



Voici la situation dans chaque comité à la date du 14 mai 2024 :

- Comité 14 : 5.211 licences qualifiées (4.945 N-1) Total licences qualifiées avec les évènementielles : 9.051
- Comité 27 : 3.452 licences qualifiées (3.451 N-1) Total licences qualifiées avec les évènementielles : 5.590
- Comité 50 : 4.828 licences qualifiées (4.869 N-1) Total licences qualifiées avec les évènementielles : 5.227
- Comité 61 : 1.306 licences qualifiées (1.203 N-1) Total licences qualifiées avec les évènementielles : 1.400
- Comité 76 : 7.902 licences qualifiées (7.556 N-1) Total licences qualifiées avec les évènementielles : 8.659

2. Présentation et adoption des vœux de la Commission Sportive Territoriale

Présentation des 3 vœux de la commission sportive territoriale par Patrick DEMAIRE.

Vœu 1 : Forfait isolé d'équipe

- *Forfait isolé d'équipe en match aller :*

L'équipe faisant forfait sur un déplacement au match aller, se déplacera chez son adversaire au match retour. Le forfait sera notifié dans GEST'HAND, sanctionné du match perdu (0 point) et le club sera facturé de l'amende forfaitaire.

- *Forfait isolé d'équipe en match retour :*

L'équipe faisant forfait sur un déplacement au match retour, le forfait sera notifié dans GEST'HAND, sanctionné de match perdu (0 point) et le club sera facturé de l'amende forfaitaire et du montant du déplacement de son adversaire (montant calculé selon les textes fédéraux) au match aller. Ce montant sera reversé au club adverse.

Vœu 2 : Dernière journée de championnat

La COC Ligue de Normandie souhaite ajouter au règlement général des compétitions Régionales +16 ans :

« La dernière journée des championnats +16 ans masculin et féminin devra être programmée le samedi. »



Vœu 3 : Report

La COC Ligue de Normandie souhaite simplifier la liste des demandes de reports comme ceci :

Report de droit :

Sélection ou stage technique : voir article 94.1.1 des règlements généraux FFHB. Dans ce cas, la modification doit être demandée plus de 10 jours avant la rencontre. (Ligue de Normandie de Handball – Saison 2023-2024 Page 2 sur 2).

Report dans l'intérêt du handball :

- Promotion du hand (ex : match de haut niveau)
- Évènement grave

Autre cas de report :

- Cas de force majeure (intempéries, grèves, blocage localisé...) sur présentation d'un justificatif
- Indisponibilité de salle : sur présentation d'un justificatif du gestionnaire de l'équipement.
- Évènement local : sur présentation de justificatif.

Après échanges, le Conseil d'Administration valide ces 3 vœux qui seront présentés en assemblée générale ordinaire le samedi 22 juin 2024.

3. Présentation et adoption des vœux de la Commission Territoriale d'Arbitrage

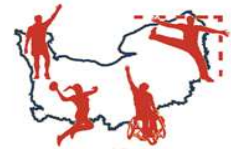
Yannick PETIT expose les informations de la CNA :

- Deux binômes Normands sont promouvables en élite
- Les autres binômes Normands sont tous maintenus à leur niveau.
- Le binôme T1 N de cette saison sera promu en excellence 3

Concernant les désignations CTA sur les rencontres nationales jeunes (U18 M U17F), sur 90 matchs, 89 ont été arbitrés par des binômes JA âgés de - 25 ans, avec 77% des rencontres où était désigné un accompagnateur territorial.

Sur le secteur adulte, 25 matchs de N2F et N3M ont été délégués à la CTA. 23 matchs ont été arbitrés par des binômes âgés de - 25 ans.

Cela a représenté un énorme travail du pôle désignation de la CTA et Yannick PETIT remercie les membres de la CTA et l'ensemble des binômes JA.



	Phase 1		Phase 2		Bilan saison	
	Nb rencontres - % Binômes		Nb rencontres - %			
Aura	116	83%	118	93%	234	88%
BFC	54	97%	55	98%	109	97%
Bretagne	35	83%	34	85%	69	84%
Centre	40	75%	38	88%	78	81%
Corse	8	25%	8	29%	16	27%
Grand Est	100	88%	100	95%	200	91%
Hauts France	39	85%	40	98%	79	92%
Ile France	105	84%	104	87%	209	86%
Normandie	45	100%	45	99%	90	99%
Nouvelle Aquitaine	88	93%	87	87%	175	90%
Occitanie	73	61%	73	74%	146	68%
Pays Loire	53	88%	54	97%	107	93%
PACA	68	87%	70	81%	138	84%

Ensuite, Yannick PETIT informe que dès le début de saison prochaine, l'ensemble des désignations régionales, départementales adultes et jeunes seront réalisées par le Pôle désignation de la CTA qui va s'étoffer en intégrant des membres des 5 EDA des comités.

L'objectif est d'accompagner au mieux la filière jeune arbitre et de faire progresser les JAJ en les désignant sur des rencontres jeunes adaptées à leur niveau.

Vœu de la Commission Territoriale d'Arbitrage :

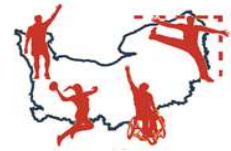
Yannick PETIT informe que les désignations sont très difficiles en cette fin de saison en raison d'un nombre très important d'indisponibilité des JA et JAJ régionaux.

Ainsi, La CTA souhaite valoriser les JA et JAJ qui se mettent disponibles sur la fin de saison.

Il est proposé que les désignations CTA à compter du 1^{er} avril de la saison en cours soient comptabilisées de la manière suivante au niveau des réalisations arbitrages des JA et JAJ. Ainsi chaque match arbitré sous désignation CTA à compter du 1^{er} avril de la saison N sera comptabilisé pour 1,5 matchs, alors que sur la période de septembre au 31 mars de la saison N, chaque réalisation est comptabilisée pour 1 match.

Exemple : Un JA officie 6 matchs sur désignation CTA de septembre au 31 mars sur la saison N = 6 matchs comptabilisés sur le quota arbitrage. Puis il officie 4 matchs entre le 1^{er} avril et 31 mai de la saison N = 6 (4 x1,5) matchs comptabilisés sur son quota arbitrage, soit un total de 12 matchs pour la saison N concernant ce JA.

Après échanges le Conseil d'Administration valide ce vœu qui sera présenté en assemblée générale ordinaire le samedi 22 juin 2024.



4. Point PPF féminin et inscriptions au pôle.

Pour cette saison il y a eu 70 candidatures au Pôle espoir.

A la suite d'une instruction de l'ensemble des candidatures, nous avons évalué 30 joueuses nées en 2011, 2010 et 2009 sur deux temps. Les 22-23 avril 2024 au Havre et le 24-25-26 avril 2024 à Granville.

A l'issue de ces tests, 15 nouvelles joueuses intégreront le pôle espoir en septembre 2024.

Sur la saison 2024-2025, le pôle sera constitué de 11 à 13 joueuses en Excellence et de 22 à 24 joueuses en Accession.

En septembre 2024, 3 Centres d'Entraînement Normand Féminin seront mis en place (1 dans la Manche, 1 dans le Calvados et 1 en Seine Maritime). Ainsi 20 joueuses (2009-2008-2007) seront ainsi prises en charge par 3 clubs pour leur assurer une formation individualisée et les accompagner vers les niveaux N3 et N2 à court terme.

5. Information sur la campagne ANS 2024

Les dossiers ANS PSF des clubs et des comités sont en cours d'instruction.

41 clubs ont déposé un dossier ainsi que les 5 comités.

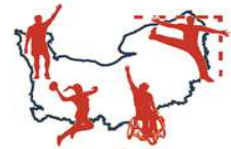
Le COPIL territorial ANS se réunira le vendredi 17 mai 2024 pour l'instruction de l'ensemble des dossiers clubs et comités.

Le dossier ANS de la Ligue sera instruit par la FFHB.

6. Adoption de l'ordre du jour AG ordinaire et élective de LNHB le samedi 22 juin 2024 à Houlgate

L'ensemble des clubs sont conviés à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective de la Ligue qui se tiendra

Le samedi 22 juin 2024 à 10h
Centre Sportif de Normandie
Route de la Vallée, 14510 HOULGATE



Ordre du jour Assemblée générale Ordinaire :

- 9h15 – 10h : Accueil et émargement des clubs, vérification des mandats.
- Le début est fixé à 10h
- 10H00 : Allocution de bienvenue et interventions des personnalités (Mairie, Conseil Régional, DRAJES...)
 - o Ouverture de l'assemblée par le Président Nicolas MARAIS.
 - o Intervention du représentant de la FFHandball
 - o Rapport Moral de la Secrétaire Générale.
 - o Adoption du PV de l'assemblée générale ordinaire de 2023
 - o Présentation du bilan financier 2023, compte de résultat 2023 et rapport du Commissaire aux Comptes
 - o Approbation des comptes 2023
 - o Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024
- 11h : Bilan des commissions territoriales, CTA, CST, CMCD, DISCIPLINE, CRL, MÉDICALE, ÉQUIPEMENTS,
- 11h30 : Bilan PPF Masculin et Féminin
- 11h45 : Bilan ITFE, Pôle développement et service aux clubs, Pôle Beach, Pôle Intégrité et lutte contre les discriminations
- 12h30 Remise de récompenses clubs : Baby hand, Hand Fit, Hand Ensemble, Clubs ayant la plus forte augmentation de licences compétitives et événementielles 2023/2024.
- Remise des récompenses Ligue (médailles de Bronze, Argent et Or)
- 13h00 : Pause déjeuner
- 14h15 : émargements des clubs et reprise des travaux (un club non présent l'après-midi sera considéré comme absent sur cette AG)
- 14h15 : Approbation des Vœux des Commissions Sportive et Territoriale et CTA
- 14h30 : Approbation du règlement de la CMCD Régionale saison 2023/2024
- 14h40 : Présentation de la nouvelle architecture de formation ITFE
- 15h15 : informations fédérales réglementaires et administratives sur les mutations, le renouvellement et la création de licences, l'attestation d'honorabilité et la modification du scrutin de l'élection fédérale.
- 15h30 : Présentation du Plan de communication FFHB pour la rentrée de la saison 2024/2025
- 16h00 : Clôture de l'Assemblée Générale ordinaire par le Président LNHB

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Élective

- Accueil des clubs, vérification des mandats.
- Élection des membres du Conseil d'Administration élus au scrutin de liste (Comité Directeur)
- Election des autres membres du Conseil d'Administration (collèges départementaux) et (clubs nationaux)
- Élection du Président de la Ligue, du Bureau Directeur et des Présidents de Commissions par le Conseil d'Administration nouvellement élu.
- Clôture de l'Assemblée Générale électorale par le Président de la Ligue élu.

Le Conseil d'Administration valide l'ordre du jour des Assemblées Générales Ordinaire et Élective.

Jean-Luc LIGUORI félicite le club du HBC CANTELEU qui s'est qualifié en finale de la coupe de France Para Hand et disputera la finale samedi 18 mai 2024 à l'Adidas Aréna contre l'équipe de Saint Loubes.



Félicitations également à Luc FORET, licencié au HC Roumois qui a remporté la médaille de bronze avec l'équipe de France Hand Sourd lors du championnat d'Europe.

Fin de réunion 21h05

Béatrice PETIT
Secrétaire Générale

Nicolas MARAIS
Président LNHB